

PAGES

MANQUANTES

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Les hosties ou pains d'autel—Une lettre de S. E. le cardinal Bégin—Le premier Patron du Canada—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Lartigue—Les Frères mineurs et les lieux saints—La communion des enfants—Séance d'études ecclésiastiques—Le jeûne des femmes—L'école neutre—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

Vol. XVIII

15 MARS 1919

No 6

LES HOSTIES OU PAINS D'AUTEL

La Sacrée Congrégation de la discipline des Sacrements a pris récemment une importante décision au sujet des hosties ou pains d'autel, qui a été publiée dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 2 janvier 1919. En voici la traduction :

La Sacrée Congrégation de la discipline des Sacrements a été informée que, dans quelques diocèses, des Vicaires forains, des Doyens ou des Curés ont coutume de se procurer, tous les deux ou tous les trois mois, des hosties qu'ils distribuent dans leurs propres églises ou dans des églises filiales pour la célébration de la Messe et pour la communion des fidèles. Ce temps écoulé, a lieu un nouvel achat et une nouvelle distribution d'hosties en quantité suffisante pour deux ou trois mois, et ainsi à continuer. On a demandé si l'on peut approuver la pratique d'employer, pour la sainte Eucharistie, des hosties faites depuis deux ou trois mois.

La Sacrée Congrégation, tout bien pesé, a répondu au doute proposé : **Négativement** et que l'on s'en tienne aux prescriptions du *Rituel romain* et du *Code de Droit canonique*.

Le *Rituel romain* (tit. iv, chapitre 1, Du Très Saint Sacrement de l'Eucharistie), prescrit ceci : "(Le Curé) renouvellera fréquemment les parcelles de la Très Sainte Eucharistie. Que les hosties ou les parcelles à consacrer soient fraîches, et dès qu'il les aura consacrées, qu'il distribue ou prenne d'abord les anciennes."

Le *Code de Droit canonique* prescrit ceci : Canon 815 : "Le pain (pour le sacrifice de la Messe) doit être de pur froment et récemment confectionné, afin que soit écarté tout danger de corruption. Le vin doit être le fruit naturel de la vigne et non corrompu." Canon 1272 : "Que les hosties consacrées, soit pour la communion des fidèles, soit pour l'exposition du Très Saint Sacrement, soient fraîches et fréquemment renouvelées, que les anciennes soient consommées pour que nul danger de

corruption ne se produise, et que l'on s'en tienne fidèlement aux instructions données à cet égard par l'Ordinaire du lieu."

En raison du très grand respect dû à la Très Sainte Eucharistie la Sacrée Congrégation ordonne que cette réponse soit publiée dans toutes les Revues ecclésiastiques des diocèses, afin qu'elle soit plus facilement connue et que ceux qu'elle intéresse s'y conforment avec une religieuse fidélité.

Donné au Palais de la Sacrée Congrégation de la discipline des Sacrements, le 7 décembre 1918.

L. † S.

Ph. Card. Giustini, Préfet,
† A. Capotosti, Evêque de Therme, Secrétaire.

UNE LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL BEGIN

Archevêché de Québec, 3 février 1919.

A MM. les Directeurs de la
"Ligue des Droits du français,"
Montréal.

Messieurs,

Vous avez eu la bienveillance de m'offrir en hommage un exemplaire de la **Langue gardienne de la foi**, bonne et belle brochure où les relations de la langue française avec la conservation de la foi catholique sont étudiées par M. Henri Bourassa de la façon la plus complète et la plus lumineuse.

Je vous remercie de cet hommage et je profite de l'occasion pour vous féliciter de l'oeuvre tout à la fois patriotique et religieuse à laquelle vous vous consacrez.

La **Ligue des Droits du français** à Montréal, le **Ralliement catholique et français** à Québec n'ont certes pas pour but d'empiéter sur les droits d'autrui. Il s'agit de conserver à la langue française, dans notre pays, la place qui lui est due. C'est donc une oeuvre de justice à laquelle la religion est intéressée, que Sa Sainteté Benoît XV vient de reconnaître comme très légitime, mais qu'il faut accomplir avec charité et avec le noble dessein de grouper toutes les forces catholiques canadiennes sur des bases de respect mutuel et de bonne entente.

C'est bien ainsi, Messieurs, que vous comprenez votre rôle et à ne puis que vous en louer.

Recevez donc, avec mes remerciements et mes félicitations, tous mes voeux de succès.

Votre sincèrement dévoué en N. S.

(Signé) L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

LE PREMIER PATRON DU CANADA

Dès les premiers temps de la colonie, saint Joseph fut choisi pour son Patron spécial et son Protecteur. Le Canada devançait ainsi la sainte Eglise elle-même, qui ne devait se le donner comme Patron qu'en 1870. Pouvait-on faire un choix plus excellent ?

M. l'abbé Charles Sauvé, S.-S., dans son admirable livre sur le **Culte de Saint Joseph**, nous fait pénétrer dans cet Eden délicieux que fut à Nazareth la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph. De là, remontant au sein de la Divinité, il crayonne en traits magnifiques les grandes lignes du plan divin relatif au mystère de l'Incarnation : Jésus prédestiné au-dessus de tous les hommes et de tous les anges, de tous les mondes, en tête du "Livre de vie," livre de grâce, de gloire, d'amour et de bonheur éternels. Après Jésus, pour Jésus, avec Jésus, Marie prédestinée au-dessus de toutes les créatures, Mère du Dieu vivant, dont le nom ne fut jamais séparé dans la pensée de Dieu du nom de Celui qui devait être la Vie du monde. Au-dessus des anges et des autres saints, Joseph après Marie est choisi, préféré, prédestiné pour elle et pour Jésus : par son mariage virginal avec Marie, Représentant de l'éternelle paternité du Père qui est dans les cieux, il préparera au monde, en union avec la Vierge Mère, le souverain Prêtre et la divine Victime, et par sa sainteté sera digne de ce rôle incomparable à l'égard de Jésus et de Marie.

C'est en effet dans ce rôle que l'on trouve l'explication de toutes les grandeurs qui font de Joseph un saint unique, sans rival après l'auguste Mère de Dieu.

Saint Joseph devait avoir sa part au mystère de l'Incarnation, part discrète sans doute mais déjà si pleine de beauté et d'harmonie. Ainsi Dieu le voulut digne du Verbe Rédempteur et de sa Mère; veillant dans sa Providence spéciale sur l'ordre hypostatique, il le fit pour le service et le charme céleste des deux personnes qui lui étaient le plus chères; et peut-être n'irons-nous pas trop loin, si nous conjecturons avec de graves théologiens que la ressemblance physique, que l'on se plaît à reconnaître entre Jésus et Marie, se retrouvait encore à un certain degré en Joseph, sorti comme la Vierge de la même tige de Jessé, issu de la même famille royale de David.

Mais que dirons-nous des dons de l'âme, dons naturels d'abord : intelligence, bonté, tact, distinction, prudence, qui rapprochaient Joseph de Marie, selon cet aphorisme que l'amour, l'amitié trouve l'égalité entre deux âmes ou la fait.—Plus encore, les dons surnaturels devaient rendre l'âme de l'époux de Marie et du père nourricier de Jésus capable d'entrer comme de plain-pied dans la merveilleuse région des mystères divins et d'y évoluer à l'aise. Rôle à la fois sublime et effacé : afin de couvrir de son ombre, pendant trente années, contre les regards indiscrets des contemporains, le double éolat, inconnu jusqu'alors, de la virginité d'une mère

et plus encore de la divinité d'un fils, il s'interposa entre eux et la foule, semblable à l'un de ces beaux nuages lumineux qui, arrêtant les rayons de l'astre du jour en les absorbant, ne laissent plus venir jusqu'à nous qu'une lumière voilée et une douce fraîcheur. Pour être préparé de longue main à pareille fonction, saint Joseph fut, nous pouvons le croire, sanctifié dès le sein de sa mère, orné des vertus divines et des dons de l'Esprit-Saint, et même tellement libéré de toute concupiscence que, par respect pour la plus pure des vierges et pour son Fils infiniment saint, Dieu ne laissa peut-être jamais s'élever dans son âme le moindre de ces mouvements dont les plus grands saints, d'ordinaire, ne sont pas exempts.— Pour marquer d'un seul trait les grâces suréminentes que Dieu avait départies à Joseph en vue de sa suréminente dignité, les théologiens disent avec Suarez qu'il "appartient à l'ordre hypostatique." L'Eglise, voulant dans sa liturgie se mettre plus à la portée des fidèles, emploie l'expression plus accessible mais non moins profonde que saint Joseph "appartient à la Sainte Famille," qu'il est "le Chef de la Sainte Famille."

Après un tel rôle, et rempli si magnifiquement, il ne faut point s'étonner de voir Joseph occuper dans le ciel une place à part, au-dessous sans doute de la Reine Mère, mais au-dessus de tous les anges et de tous les saints. La Sainte Famille s'est reconstituée au ciel : Jésus, Marie et Joseph ne se séparent pas plus là-haut qu'ici-bas. En instituant la fête de la Sainte Famille, l'Eglise n'a pas voulu seulement nous rappeler un souvenir, mais proposer à notre culte une réalité, une actualité. Après la Trinité trois fois Sainte, ce groupe incomparable fera le ravissement des élus pendant l'éternité.

La gloire de Joseph dans le ciel n'a eu son reflet sur la terre que longtemps après les splendeurs du culte prodiguées à Jésus et à Marie. On eût dit que le Père nourricier de Jésus et l'Epoux virginal de Marie, cessant son rôle d'ombre tout en gardant celui de personnage discret et silencieux, se retirait à l'écart pour permettre désormais au Verbe incarné et à sa Mère de briller sans voile et de s'imposer ainsi plus rapidement aux hommages de l'univers.

Le culte du saint Patriarche apparut d'abord en Orient, notamment chez les Coptes; de là il passa en Occident où l'on vit, au XIII^e siècle, s'élever une église en son honneur, et bientôt surgir des âmes saintes vouées au culte nouveau, un saint Bernard, un saint Thomas d'Aquin, une sainte Gertrude, le chancelier Gerson, mais surtout la grande réformatrice du Carmel, sainte Thérèse qui, dans une page célèbre, rendit à saint Joseph un témoignage dont l'extraordinaire influence se fait encore sentir.—C'est sous le pontificat de Sixte IV, vers la fin du XV^e siècle, que fut instituée, le 19 mars, la fête de Saint Joseph. Grégoire XV, en 1621, la déclara fête d'obligation. Sainte Thérèse avait su inspirer à ses filles la dévotion qui lui tenait tant au coeur : une fête nouvelle y prit naissance qui peu à peu se propagea d'un diocèse à l'autre, à mesure que les évêques la demandaient, c'était la fête du Patronage de Saint Joseph. Pie IX,

très dévôt au Patriarche, se chargea, en 1847, de l'étendre à toute l'Eglise. Ce fut lui encore qui, le 8 décembre 1870, alors que sous un ciel chargé d'orages l'effroi étreignait tous les cœurs, proclama saint Joseph Patron de l'Eglise universelle.

Nous n'avons encore parlé que de l'Europe.—Le Père Faber, dans son livre si pieux, *Le Saint Sacrement*, racontant la naissance et les progrès de la dévotion au saint Patriarche, trace en quelques lignes graphique ce qu'elle fut à l'origine du Canada : "Puis, lorsqu'elle eut rempli toute l'Europe de ses suaves parfums, elle traversa l'Atlantique, s'enfonça dans les forêts vierges, embrassa tout le Canada, devint pour les missionnaires un auxiliaire puissant; et des milliers de sauvages firent retentir, au coucher du soleil, les bois et les prairies du Nouveau Monde des hymnes en l'honneur de saint Joseph et des louanges du Père nourricier de Notre-Seigneur."

Il est certain que le Canada s'est de tout temps distingué par sa dévotion à saint Joseph. Il eut la bonne fortune de recevoir pour premiers missionnaires des religieux de deux Ordres qui professaient une particulière dévotion au saint Patriarche.

Dès 1624, saint Joseph était choisi comme Patron spécial de la Nouvelle France : "Nous avons fait une grande solennité, écrivait le Père Le Caron, Récollet, où tous les habitants se sont trouvés et plusieurs sauvages, par un vœu que nous avons fait à Saint Joseph, que nous avons choisi pour Patron du pays et Protecteur de cette église naissante."

En 1637, le Père Le Jeune, de la Compagnie de Jésus, pouvait écrire de Québec : "La Feste du glorieux Patriarche Saint Joseph, Père, Patron et Protecteur de la Nouvelle France, est l'une des grandes solennités de ce pays; la veille de ce jour, qui nous est si cher, on arbora le Drapeau, et fit-on jouer le canon. Monsieur le Gouverneur fit faire des feux de réjouissance, aussi pleins d'artifices que j'en aie guère vus en France. D'un côté on avait dressé un pavillon, sur lequel paraissait le nom de Saint Joseph en lumières; au-dessus de ce nom sacré brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux qui firent merveille... Le jour de la Feste, notre Eglise fut remplie de monde et de dévotion, quasi comme en un jour de Pasques, chacun bénissant Dieu de nous avoir donné pour protecteur le protecteur et l'Ange Gardien (pour ainsi dire) de Jésus-Christ son Fils. C'est, à mon avis, par sa faveur et par ses mérites, que les habitans de la Nouvelle France redemeurans sur les rives du grand fleuve Saint Laurents, ont résolu de recevoir toutes les bonnes coutumes de l'Ancienne, et de refuser l'entrée aux mauvaises."

Les Hurons, qui avaient été mis plus spécialement sous l'égide de saint Joseph, en conçurent bientôt une si vive dévotion qu'elle leur mérita d'Urbain VIII, en 1644, un bref dont l'original se garde aux archives du collège Sainte-Marie. Le pape leur accordait une indulgence plénière pour

la visite de la chapelle de Saint-Joseph au Fort Sainte-Marie, le jour de la fête du Saint et pendant l'octave.

Le 16 mars 1649, le bourg de Saint-Ignace et le bourg de Saint-Louis tombaient successivement aux mains des Iroquois. Ce jour-là même, le P. de Bréboeuf rendait sa grande âme à Dieu dans d'indicibles tourments. Le lendemain, le P. Lalemant expirait à son tour, après de plus longues souffrances. Restait le Fort Sainte-Marie, dernier rempart des Français et des Hurons. Il allait subir, le 18 mars, l'assaut des Iroquois victorieux.

"Nous redoublons de dévotions, écrit le P. Ragueneau, nostre secours ne pouvant venir que du Ciel. Nous voyans à la veille de la feste du glorieux Saint Joseph, Patron de ce pays, nous nous sentismes obligés d'avoir recours à un Protecteur si puissant. Nous fismes voeu de dire tous les mois chacun une Messe en son honneur, l'espace d'un an entier, pour ceux qui seraient Prestres; et tous tant qu'il y avait de monde icy, y joignirent par voeu diverses pénitences.

"Tout le jour se passa dans un profond silence de part et d'autre, le pays estant dans l'effroy et dans l'attente de quelque nouveau malheur.

"Le dix-neuvième, jour du grand Saint Joseph, une espouvante subite se jetta dans le camp ennemy, les uns se retirans avec désordre, les autres ne songeans qu'à la fuite. Leurs Capitaines furent contraints d'obéyr à la terreur qui les avait saisis; ils précipitèrent leur retraite."

Singulièrement belle encore est la relation du départ du fort Sainte-Marie, l'année suivante, pour se réfugier dans "l'île de Saint-Joseph" et y constituer "la mission de Saint-Joseph."

Les missionnaires aimaient ainsi à donner le nom du Patriarche aux lacs, aux îles et aux baies qu'ils découvraient, aux églises et aux bourgs qu'ils fondaient.

Dans une lettre de 1668, le premier évêque de Québec parle avec affection du "bienheureux Saint Joseph, Patron spécial de cette Eglise naissante." Son successeur dresse en 1693 un acte par lequel il établit une "confrérie en l'honneur de Saint Joseph à Ville-Marie et lieux circonvoisins", et rappelant le choix de ce saint comme "premier protecteur et patron de cette colonie," il exhorte les prêtres à "inspirer et augmenter autant qu'il sera en eux l'amour et la dévotion envers ce grand Saint."

Ville-Marie était depuis trente-six ans sous la houlette des Messieurs de Saint-Sulpice. Ils avaient hérité de leur saint fondateur un amour très tendre pour saint Joseph. Le Père Faber, un peu avant le passage déjà cité et après avoir dit ce que les maisons du Carmel et les collèges des Jésuites firent pour cette dévotion, ajoute : "Saint-Sulpice l'adopta, et elle devint l'esprit du clergé séculier."—Le Canada participa notablement à cette belle émulation du clergé séculier et des communautés religieuses pour promouvoir le culte de notre premier Patron. Dans tous les diocèses, d'un océan à l'autre que d'églises, de chapelles, d'oratoires, de collèges, de couvents, d'académies, d'écoles, érigés sous le vocable du virginal époux de la Mère de Dieu! Véritable floraison de lis qui se mêlent à

ceux de l'auguste Vierge Marie pour embaumer la terre canadienne : Flores apparuerunt in terra nostra!

Parmi toutes les sociétés religieuses dont s'honore le Canada, il en est une qui, dès son berceau en France, s'est signalée au service du saint Patriarche par un amour des plus vifs et des plus entreprenants, je veux dire la Congrégation de Sainte-Croix. L'amour de prédilection de cette société pour saint Joseph passa naturellement au Canada avec ses premiers apôtres en 1847, et depuis ce temps n'a fait que s'accroître. L'on s'explique alors que Dieu, voulant ménager au Patron du pays et de la Sainte Eglise une glorification nouvelle, destinée peut-être à devenir mondiale, ait choisi de préférence pour cette oeuvre la pieuse Congrégation de Sainte-Croix.

Qui ne sait l'origine très humble de l'oratoire Saint-Joseph au Mont-Royal, et l'extraordinaire allure de la dévotion des fidèles qui en fait déjà un but de pèlerinage prodigieux : c'est d'abord une médaille de saint Joseph déposée en 1896, par un religieux de Sainte-Croix, sous les racines d'un vieux pin; c'est ensuite, comme résultat, l'achat du terrain convoité; puis c'est un petit belvédère juché près du sommet de la montagne; puis une toute petite chapelle qui, peu à peu, sous la poussée des foules accourant de tous côtés, s'élargit, s'allonge, s'élève, et prend enfin les proportions de la crypte monumentale, au-dessus de laquelle se dressera bientôt, nous l'espérons, la basilique définitive, consacrée à la gloire de Saint Joseph, Père, Patron et Protecteur du Canada.

N'est-ce pas un coup de la Providence que la ville de Marie ait été élue pour théâtre de ces merveilles, et plus spécialement cette partie privilégiée du Mont Royal que le peuple appelle Côte-des-Neiges et que l'Eglise avait depuis longtemps dédiée à la Vierge très pure, sous le beau nom de **Notre-Dame-des-Neiges**? Comme si l'Epouse vierge du Patriarche de Nazareth, sans craindre de diminuer l'élan des âmes vers sa sainte mère "la bonne Sainte Anne," nous invitait elle-même à nous rendre en foule auprès de son virginal Epoux, en nous disant : **Ite ad Joseph**, allez à Joseph!

Il est évident que la pensée de Dieu est de répandre à flots ses grâces dans les coeurs par la médiation du saint Patriarche, et que s'il est prêt à guérir les corps des maladies, des infirmités qui les torturent, il veut plus encore le renouveau des âmes, le **Sursum corda** qui les rapproche, par l'imitation, des vertus si chères au coeur de Joseph, comme aux Coeurs de Jésus et de Marie: l'humilité et la douceur, la pureté, la justice et la charité, l'obéissance au souverain Maître et à ses représentants sur la terre.

Tel doit être—surtout en ce beau mois qui lui est consacré,—le caractère essentiel de notre culte au premier Patron du Canada.

La Vie nouvelle.

Edouard Lecompte, S. J.

LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR LARTIGUE

Nicolet, 30 octobre 1836.

Monseigneur,

Je reçois en ce moment l'honneur de votre lettre du 29 octobre. Je ne diffère pas d'opinion avec le plus grand nombre des Grands Vicaires et des Evêques du pays. Ainsi je donne de bon coeur mon suffrage pour les trois premiers de votre liste, savoir MM. Bourget, Rousse et Hudon.

M. Bourget est sans doute le plus au fait des affaires du diocèse; on paraît s'attendre à le voir parvenir à cette haute dignité. Je crois que sa nomination rencontrera votre très grande approbation. Mais un Sulpicien sur les rangs, ça va faire travailler M. Thavenet à Rome. Je crains bien qu'il n'y ait de l'intrigue. Le secrétaire Mai me disait que le Pape prend toujours celui qui est en tête de la liste, à moins de raisons. Il ne manquera pas de raisons de la part de la grande maison, et en sa faveur et par là même en faveur de M. Rousse. Il me semble que le temps n'est pas encore venu de prendre un Evêque dans cette maison. Le clergé, qui a déjà marqué son opposition à voir tirer de là le coadjuteur, en sera peut-être mécontent. Je n'ai rien à dire contre ces trois sujets, que je crois dignes et capables de remplir ce poste éminent. Je souhaite que les bulles de l'un d'eux arrivent avant mon départ; ce serait avec la plus grande joie que je lui imposerais les mains. Par là j'aurais vu la grande affaire du diocèse de Montréal aussi avancée qu'on peut l'espérer pour le moment.

Je ne puis dire quand je me rendrai à Montréal. Si pourtant vous aviez besoin de moi pour quelques fonctions épiscopales, je suis prêt à vous rendre tous les services qui dépendront de moi.

M. Belcourt vous parle-t-il de ses projets? Il paraît qu'il est décidé à accepter la mission de la Colombie. Monseigneur de Québec, auquel il me renvoie, doit m'envoyer copie de deux longues lettres écrites à ce sujet. Mon église devait être couverte cette année. M. Belcourt en bâtit une en bois; il paraît compter beaucoup sur la conversion des sauvages, mais elle est toujours à venir. Il paraît que tout va bien à la Rivière-Rouge et que mes trois prêtres y vivent en bonne intelligence. La récolte de 1835 a été très abondante; aux dernières nouvelles celle de cette année avait aussi bonne apparence. On se plaint là aussi que l'hiver a été dur et long; plus de neige que de coutume; on craignait encore l'inondation qui n'a pas eu lieu. M. Thibault me dit qu'il a reçu les livres ou caisses envoyés par M. Bourget apparemment en bon état. Je suis enrôlé depuis dimanche, ce qui m'a empêché de chanter la messe à la paroisse le jour de la Toussaint. Je l'ai chantée au séminaire le jour de la St-Raphaël. Je la chanterai dimanche à St-Grégoire, si toutefois je puis chanter. Après avoir contenté ce coin-ci, j'irai ailleurs. Il faudra bien

que Machiche et la Rivière du Loup aient quelque chose de mes petites faveurs. Je tâcherai de faire quelque office pontifical à Montréal aux fêtes prochaines.

Je dois écrire à Rome ces jours-ci, ainsi qu'à Londres, à Paris et à Lyon.

Des lettres du docteur McLaughlin et des colons de la rivière Walamet affluent de la Colombie. Elles ont été adressées à la Rivière-Rouge et me remercient de l'intérêt que j'ai pris pour y faire passer des prêtres. Ces braves gens ont coupé le bois d'une chapelle et ils devaient bâtir un presbytère après leurs semailles. Quel dommage que tout ait manqué!

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. N. Ev. de Juliopolis.

* * *

Yamachiche, 25 mars 1837.

Monseigneur,

J'ai reçu hier une lettre de M. Severight qui me dit, par ordre du gouverneur Simpson, que j'aurai mon passage avec un prêtre le 25 avril. La mission de la Colombie va donc échouer pour la seconde fois. J'avais espéré de me décharger de cet immense territoire; j'en avais dit un mot à Monseigneur Maï; j'avais suggéré l'idée de la confier à l'Evêque de Maronée (1), mais il répond que cet évêque n'en peut être chargé et qu'il faut que les missions de l'Amérique occidentale restent sous ma juridiction. J'ai écrit à M. Blanchet l'état de la question, le tenant toujours en haleine, de peur que M. Delaporte n'ait pas obtenu quelque chose de mieux, comme je l'en avais prié par une lettre du 18 novembre, qui est restée sans réponse.

J'ai reçu cette semaine une lettre de la Baie d'Hudson. M. Morin, qui s'en allait à la Rivière-Rouge, quitta Londres le 5 juin. Deux des vaisseaux de la flottille furent jetés sur les côtes du Labrador. Le gouvernail de l'un avait été brisé, tandis que l'autre, après avoir passé plusieurs jours renversé de côté sur un rocher, fut renfloué par un gros vent et une marée extraordinaire. Ce pauvre Morin, qui avait été 25 jours malade et 4 sans manger, était mieux et avait changé de bord. Ce fut ce second vaisseau qui brisa son gouvernail, et celui sur lequel il s'était embarqué avec mes effets fut jeté sur le rocher. L'équipage se réfugia sur la glace. Le canon d'alarme se fit entendre à l'autre, qui raccommodait son gouvernail. M. Morin se dirigea aussitôt dans la direction du signal et atteignit son vaisseau qui était en très grand danger. Après de vains efforts pour le relever, le vent ou plutôt la marée le souleva. On parvint à réunir trois des vaisseaux de la flottille. M. Morin dit cependant qu'il y en avait quatre en partant de Londres, et depuis cet accident il ne

(1) Mgr Pompallier, premier vicaire apostolique de l'Océanie, sacré à Rome le 30 juin 1836.

parle plus que de trois. Ils entrèrent ensuite dans les glaces, furent 31 jours dans le Déroit et autant dans la Baie, perdirent les deux autres vaisseaux, dont l'équipage du plus grand fut sauvé avec peine. Ces deux vaisseaux paraissent avoir péri dans les glaces. Celui sur lequel était mon homme et mes effets, après avoir été cent fois menacé d'être écrasé, arriva enfin à la Baie d'Hudson le 8 octobre. Tous mes bagages avaient été sauvés et étaient en bon état. La Providence a pris soin de ce qu'elle m'avait donné en France; qu'elle en soit bénie! Ce pauvre Morin attribue à la protection de la Sainte Vierge son salut au milieu de tant de malheurs, il dit qu'il portait avec confiance une médaille que le saint prêtre, M. Delaporte, lui avait donnée avant son départ. Il a dû passer l'hiver à la factorerie d'York à moins que M. Thibault, auquel il a écrit, ne lui ait envoyé des chiens: ce qu'à sa place je n'aurais pas fait. Ce voyage coûtera fort cher et ce printemps il n'y aura personne pour éviter le danger que court cet envoi de tant de choses différentes, dont plusieurs seraient perdues si elles étaient mouillées.

M. Thibault m'a écrit le 5 décembre. Tout va bien à la Rivière-Rouge. Il paraît que les habitants sont plus contents de la Compagnie que les années dernières. La gelée a diminué la récolte qu'au mois d'août on croyait devoir être abondante. M. Belcourt travaille à force à bâtir une chapelle, mais malheureusement, ajoute la critique, son peuple n'augmente pas. Je lui avais dit, avant de commencer, qu'une chapelle ne serait pas un moule à chrétiens et je voulais qu'il attende qu'elle devînt nécessaire. Il a fallu, avant mon départ, lui permettre de bâtir pour avoir la paix. Dieu veuille que ce ne soit pas de l'argent perdu.

Monseigneur Mai se réjouit avec moi de votre installation sur votre siège, mais il paraît surpris de n'avoir pas encore reçu la demande d'un coadjuteur. Sa lettre est du 14 janvier. En parlant de coadjuteur, j'entends dire que certaines têtes de votre diocèse veulent faire opposition. Je n'en serais pas surpris, car on parlait beaucoup de coadjuteur pendant que j'étais à Montréal. On ne veut pas de M. Bourget parce qu'on pense qu'il sera trop sévère. M. Viau serait bien vu par plusieurs, parce qu'il donnerait des permissions, des pouvoirs, etc, à tous ceux qui en voudraient, comme il a fait partout où il a été. C'est une démarche qui, si elle a lieu, ne fera pas honneur à la clique, qui s'en mêlera, et j'espère qu'elle tournera à la confusion de ces têtes exaltées. Vous êtes à plaindre avec un clergé composé généralement de jeunes gens, peu formés à l'esprit ecclésiastique, imbus trop généralement de principes patriotiques, de libéralisme que l'on veut faire passer dans la religion et la politique...

D'un autre côté je me réjouis beaucoup du beau diplôme que vous a obtenu Lord Gosford, par lequel vous êtes reconnu comme Evêque catholique de Montréal. Votre diocèse devra beaucoup à ce brave homme. Il m'a montré toute sa bonne volonté à faire tout en son pouvoir pour vous obtenir des lettres patentes pour votre établissement. Profitez du temps; il en viendra peut-être de plus mauvais.

Je suis à Yamachiche depuis le vendredi de la quatrième semaine du carême. Je suis indisposé depuis le mercredi saint par la fièvre et le rhume. Je devais aller officier à Nicolet. M. Brassard est même venu jeudi pour m'emmener hier. J'avais quelque espérance de m'y rendre aujourd'hui, mais j'y renonce de peur d'empirer mon mal. Je pense monter à Montréal la semaine prochaine, ou la suivante. M. Demers, que j'ai vu aux Trois Pistoles, m'accompagnera.

L'évêque de Québec a reçu plusieurs dépêches de Rome qu'il doit communiquer. L'Association de la Foi réussira bien partout. Ici il y a sept centuries. Monseigneur Gaulin doit venir me voir à Montréal en avril. Je prie Dieu de conserver vos jours qui deviennent de plus en plus précieux, mais probablement pour souffrir encore; c'est le meilleur chemin pour le ciel.

† J. N. Ev. de Juliopolis.

LES FRÈRES MINEURS ET LES LIEUX SAINTS

Une récente Lettre apostolique rappelle qu'avec l'année 1919 s'achève le septième centenaire du pèlerinage de saint François d'Assise en Palestine. "Depuis lors jusqu'à ce jour, les Frères Mineurs y sont restés sans interruption, obtenant la province de Terre Sainte, la plus noble de tout l'Ordre franciscain, qui fut fondée par le très saint patriarche. Par un dessein de la divine Providence, les augustes monuments religieux de Palestine, que l'Auteur même du nom chrétien a consacrés, sont passés aux mains de l'Eglise catholique par droit de domaine et de propriété, et ils ont été confiés à la garde et à la protection de l'Ordre des Frères Mineurs."

Le Souverain Pontife renouvelle la règle formulée par le pape Léon XIII dans la lettre apostolique *Salvatoris et Domini*, "que les vénérables frères (du Pontife romain), les patriarches, archevêques, évêques et autres Ordinaires du monde entier soient tenus, au nom de l'obéissance, à recommander à la charité des fidèles, dans toutes les églises paroissiales de leurs diocèses, au moins une fois par an, c'est-à-dire le Vendredi-Saint ou un autre jour à déterminer par les Ordinaires, les nécessités des Lieux Saints. De la même façon rigoureuse, nous interdisons et nous prohibons à qui que ce soit d'employer à un autre usage les aumônes recueillies, sous quelque forme que ce soit, pour la Terre Sainte. C'est pourquoi nous ordonnons que les aumônes recueillies de la façon qu'il a été dit soient transmises par le curé à l'évêque, par l'évêque au commissaire de l'Ordre de Saint-François pour la Terre Sainte qui est le plus proche de sa résidence, et nous voulons que celui-ci ait soin, suivant l'usage, de la faire parvenir le plus tôt possible, à Jérusalem, au Custode des Lieux Saints."

LA COMMUNION DES ENFANTS

Canon 854 du Code de Droit canonique

1. Les enfants qui, à cause de la faiblesse de leur âge, n'ont encore ni la connaissance, ni le désir (cognitionem et gustum) de ce sacrement, ne doivent pas recevoir l'Eucharistie.

2. En danger de mort, pour que la sainte Eucharistie puisse et doive être administrée aux enfants, il suffit qu'il sachent distinguer le corps du Christ d'un pain ordinaire et l'adorer avec respect.

3. Hors le danger de mort, une plus grande connaissance de la doctrine chrétienne et une préparation plus soignée sont à bon droit requises, à savoir: comprendre dans la mesure de leur capacité au moins les mystères nécessaires de nécessité de moyen pour le salut, et approcher de la très sainte Eucharistie avec la dévotion qui convient à leur âge.

4. C'est au confesseur et aux parents ou à ceux qui remplacent les parents qu'il appartient de juger si les enfants sont suffisamment préparés à leur première communion.

5. Le curé a la charge de veiller—et si dans sa prudence il le juge utile de s'assurer par un examen—à ce que les enfants n'approchent pas de la sainte Table avant d'avoir acquis l'usage de la raison ou sans disposition suffisante. De même, il a charge de veiller à ce que les enfants qui ont atteint l'âge de raison et qui sont suffisamment disposés soient nourris, le plus tôt possible, de ce divin aliment.

SEANCE D'ETUDES ECCLESIASTIQUES

A l'occasion de la fête de saint Thomas d'Aquin, le 6 mars, les élèves en théologie du Collège et du Petit Séminaire—qui suivent ensemble les cours de théologie au Petit Séminaire—ont donné une intéressante séance d'études ecclésiastiques, présidée par S. G. Mgr l'Archevêque. Mgr F.-A. Dugas, P. A., V. G., le R. P. Beys, provincial des Oblats, le R. P. Féré, recteur du Collège, M. l'abbé Jubinville, curé de la cathédrale, et plusieurs autres membres du clergé y assistaient, ainsi qu'un certain nombre de laïques. Les petits séminaristes ont fait les frais du chant.

M. l'abbé H. Gaboury a lu un essai sur l'Ange de l'Ecole, M. l'abbé J. Bellavance a fait l'historique de la codification du nouveau Code de Droit canonique, M. l'abbé R. Gingras a présenté une thèse latine sur le sacrement de pénitence et répondu aux objections faites, à la manière scolastique, par M. l'abbé J.-H. Prud'homme, et M. l'abbé A. Fortin a donné un essai sur la source de l'apostolat en saint Paul.

— Du 24 février au 5 mars, le R. P. J.-A. Trudel, C. SS. R., curé de Sainte-Anne des Chênes, a prêché la première retraite annuelle des Soeurs du Précieux Sang, au monastère de Saint-Boniface.

LE JEUNE DES FEMMES

Quelques théologiens enseignaient, comme une opinion probable, que les femmes, vieillissant plus vite que les hommes, ne sont plus tenues au jeûne dès qu'elles ont atteint l'âge de cinquante ans. L'an dernier Son Eminence le cardinal Bégin demanda au Saint-Siège si cette opinion pouvait être enseignée comme vraiment probable et suivie dans la pratique.

A cette question Rome a répondu que le canon 1254 du Code de Droit canonique, obligeant tous les fidèles à la loi du jeûne à partir de la vingt et unième année accomplie jusqu'à la soixantième commencée, comprend les femmes aussi bien que les hommes et dirime l'ancienne controverse.

On trouvera le texte latin de cette intéressante consultation, avec les arguments pro et con, dans la *Revue Dominicaine* de septembre dernier.

L'ECOLE NEUTRE

M. Duruy, qui devint ministre de l'Instruction publique sous Napoléon III (1864), préconisa le principe de l'école neutre. Il était de bonne foi, dit-on. Mais comme la neutralité de l'école est une impossibilité, M. Duruy, qui survécut à la chute du second empire (il ne mourut qu'en 1898), regretta amèrement d'avoir attaqué le régime confessionnel dans l'éducation. Voici ce que Pierre de la Gorce dit à ce sujet dans sa remarquable *Histoire du Second Empire*, volume IV, p. 287: "La Providence, qui prolongea ses jours (il s'agit ici de M. Duruy), jusqu'à la vieillesse, lui permit de voir les lois qui ont effacé de l'Ecole les derniers vestiges divins. Il en fut, à ce qu'on assure, consterné: "Nous qui sommes les témoins désolés de "la laïcisation à outrance et de la guerre religieuse, "écrivait-il à M. le duc de Broglie, avec quel bonheur ne verrions-nous pas "un gouvernement qui prendrait pour devise : *quietis custos.*"

A la chute de Napoléon III, la troisième république reprit à son compte l'idée de l'école neutre, qui devint aussi gratuite et obligatoire, en 1882. Le régime de la liberté que la loi de 1850 avait valu à la France, expirait pour faire place à l'omnipotence de l'Etat, absorbant les droits sacrés des parents et des communes.

De 1760 à 1846, nos pères ont lutté dans les conseils et les parlements pour ces droits des pères de famille et des municipalités en matière d'éducation. Depuis bientôt trois quarts de siècle, nous sommes en possession de ces droits, et la vraie liberté scolaire régit dans la province de Québec. Sous le prétexte douteux de favoriser le progrès, ne sacrifions pas à la légère notre système scolaire-confessionnel, qui a produit et produit encore d'excellents résultats.

"L'Enseignement Primaire".

C.-J. Magnan.

DING! DANG! DONG!

— Le 23 février S. G. Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier, a célébré pour la première fois la messe dans sa nouvelle cathédrale.

— Le 25 février la jolie église de Meyronne, Sask., diocèse de Regina, a été la proie des flammes. Rien n'a pu être sauvé. Toutes nos sympathies à M. l'abbé Bois, curé, et à ses paroissiens.

— M. l'abbé C.-N. Deslandes, ancien directeur du Petit Séminaire de Saint-Boniface et premier supérieur du collège de Gravelbourg, a été nommé aumônier de l'hôpital de Saint-Boniface. Il est entré en fonctions le 1er mars.

— Le 2 mars, M. J.-Ernest Cyr, ancien député fédéral de Provencher, a donné une très intéressante conférence sur Mgr Provencher au club "Le Canada" à Winnipeg. M. Cyr a fait revivre avec éloquence la grande figure du fondateur de l'Eglise de l'Ouest canadien et su dégager de sa vie de très pratiques leçons de foi et de patriotisme.

— Le 23 mars prochain le R. P. Damase Dandurand, O. M. I., aura cent ans bien comptés. La célébration du centenaire a été remise au 25, mardi. Le doyen des prêtres de l'univers célébrera la messe à 9 heures dans la cathédrale de Saint-Boniface et S. G. Mgr l'Archevêque prononcera le sermon de circonstance. Le dîner du clergé aura lieu au Juniorat des Oblats, où réside l'heureux jubilaire.

— M. l'abbé J.-Ad. Sabourin, directeur du Petit Séminaire, a donné, à "l'Union Canadienne", le 9 mars, une très intéressante conférence sur les Polonais et les Ruthènes. Il a retracé l'histoire religieuse et nationale de ces peuples, qui, espérons-le, vont recouvrer leur indépendance.

— **La Réponse** : 82, rue Bonaparte, Paris—VI. Sommaire de février : Un cas de conscience.—Notre grand concours d'apologétique populaire.—L'infanticide en Chine.—Questions et réponses.—Le cerveau et la pensée.—Çà et là.

R. I. P.

— Le T. R. P. Pascal Lajoie, supérieur général des Clercs de Saint-Viateur, décédé en Belgique le 1er mars. L'illustre défunt était Canadien français.

— Rde Soeur M.-Louis de Gonzague, née Céline Doucet, des Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur de Marie-Immaculée, décédée à Saint-Boniface.

— M. le docteur Edouard Desjardins, oculiste bien connu, décédé à Montréal. Il était le père du R. P. Joseph-P. Desjardins, préfet de discipline au collège de Saint-Boniface ces dernières années.